

Pour la liberté d'expression, pour le droit à la contestation, pour la relaxe des camarades !

Le 10 septembre dernier, deux camarades ont été arrêté·es et placé·es en garde à vue durant 33h pour s'être enchaîné·es sur les voies du Tram. Cette action symbolique de lutte pacifique avait pour but de rendre visibles les revendications sociales, écologiques et démocratiques de la mobilisation citoyenne « Bloquons tout / Indignons-nous » à laquelle des centaines de milliers de personnes ont participé en France.

Malgré leur bonne volonté, iels ont été accusé·es de « dégradations de biens publics » et « entrave à la circulation. Il leur a été proposé une composition pénale avec une amende de 300€, un stage de citoyenneté (280€) et un dédommagement à Keolis de 5400€. Parce qu'ils ne reconnaissent pas les faits et pour préserver leurs droits à se défendre (et les nôtres), iels ont refusé cette proposition et sont convoqué·es au tribunal ce lundi 20 octobre.

Nous dénonçons la restriction du droit à manifester, la criminalisation croissante des mouvements sociaux progressistes, l'intimidation par les forces de l'ordre, le deux poids-deux mesures et le détournement de la justice par le Préfet pour dissuader et réprimer la contestation sociale.

Nous sommes tous et toutes concerné·es. Venez soutenir les camarades ! Mobilisons-nous en nombre pour la liberté d'expression et la relaxe de nos camarades !

Lundi 20 octobre
À partir de 13h15
Tribunal judiciaire
Bd Clémenceau – Dijon

Contact presse :
contact@lafranceinsoumise21.fr